

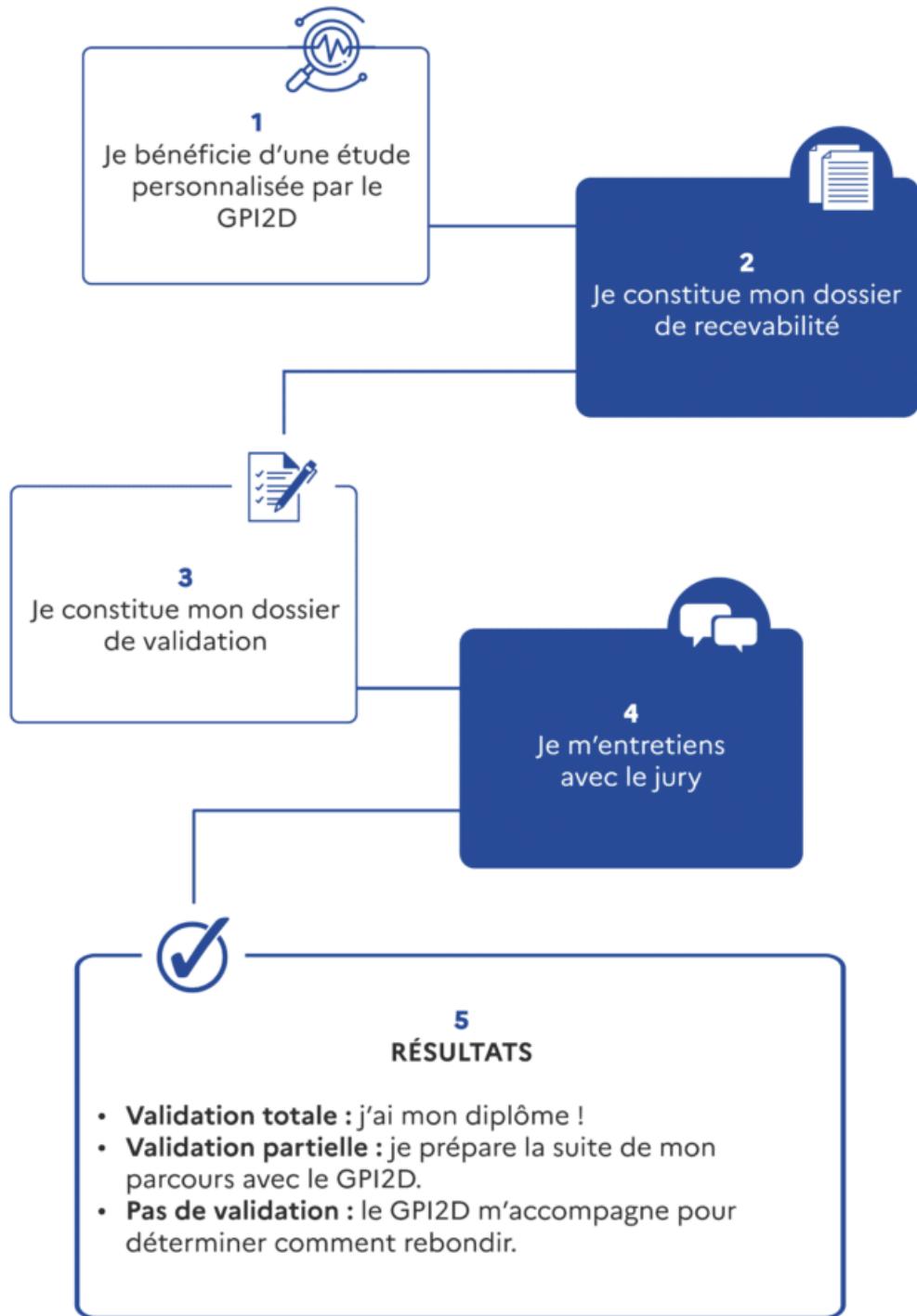
Le Greta GPI2D accompagne **uniquement les agents de la Ville de Paris** : informations ci-dessous.

Si vous êtes un agent de la fonction publique, nous vous invitons à consulter vae.education.gouv.fr.

Si vous n'êtes pas agent de la fonction publique, nous vous invitons à consulter [France VAE](http://FranceVAE.fr) :

- Votre diplôme est sur la liste de France VAE : vous pouvez vous inscrire sur la plateforme et choisir votre accompagnateur pour un premier entretien de faisabilité de votre projet.
- Votre diplôme n'est pas sur la liste de France VAE : vous pouvez contacter le [DAVA de Paris](#).

La VAE : une solution pour obtenir un diplôme grâce à son expérience professionnelle



Accompagnement proposé aux agents de la Ville de Paris par le Greta GPI2D.

Comment ça marche ?

Un parcours en 5 étapes :

L'étude personnalisée : il s'agit d'étudier la faisabilité de votre projet VAE et d'identifier la certification la plus en lien avec votre expérience. Cette certification doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Le diplôme peut être validé en totalité ou en partie (blocs de compétences).

La recevabilité : il s'agit de renseigner un dossier de demande de recevabilité et l'adresser au certificateur. Pour qu'une demande soit recevable, la nature de l'expérience va être étudiée. Les activités exercées doivent être en rapport direct avec la certification visée. Les activités réalisées en formation initiale ou formation continue en milieu professionnel peuvent aussi être prises en compte (périodes de stage pratique en entreprise, préparations opérationnelles à l'emploi, périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation ou de contrat unique d'insertion...).

Le dossier de validation : une fois la recevabilité acquise, vous devez démontrer vos compétences par une description précise des activités et expériences réalisées qui correspondent aux exigences du référentiel de la certification visée. L'accompagnement VAE du GPI2D est là pour guider les agents de la fonction publique tout au long de l'élaboration de ce dossier (livret 2). Celui-ci est ensuite transmis à l'organisme certificateur qui organise la session de jury.

L'entretien avec le jury : il a pour objectif de présenter votre parcours et vos expériences au jury, en y apportant des compléments d'informations. Pour évaluer votre demande, le jury compare vos expériences avec les compétences requises par la certification visée.

Les résultats de la VAE : après vous avoir reçu en entretien, le jury prend une décision soit de validation totale du diplôme, soit d'une validation partielle par blocs de compétences, soit d'une non validation.

L'ensemble de la démarche dure en moyenne entre huit et douze mois et demande une vraie motivation et un investissement personnel.

À savoir : une réforme de la VAE est en cours et une plateforme d'information unique "France VAE" a été ouverte. Cependant, ce portail n'est pour le moment pas accessible aux agents de la fonction publique, que le GPI2D accompagne exclusivement.

Si vous n'êtes pas agent de la fonction publique, nous vous invitons à consulter France VAE :

- Votre diplôme est sur la liste de France VAE : vous pouvez vous inscrire sur la plateforme et choisir votre accompagnateur pour un premier entretien de faisabilité de votre projet.
- Votre diplôme n'est pas sur la liste de France VAE : vous pouvez contacter le DAVA de Paris.

Quels diplômes sont proposés en accompagnement VAE au Greta GPI2D ?

- Les diplômes du secteur sanitaire et social : aides-soignants (DEAS), auxiliaires de puériculture (DEAP) et accompagnants éducatif et social (DEAES).
- Le CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE).

L'accompagnement VAE au Greta GPI2D

L'accompagnement VAE proposé au GPI2D s'adresse spécifiquement aux agents de la fonction publique et comprend **une aide méthodologique apportée au candidat pour élaborer son dossier de validation des acquis (livret 2), une préparation au passage devant le jury et, le cas échéant, un entretien post-jury pour établir un plan d'action.**

En amont de cet accompagnement, le candidat bénéficie d'un conseil personnalisé. L'objectif est de valider le choix du diplôme visé et d'expliquer la démarche proposée ainsi que les modalités et les méthodes utilisées. Ce temps d'information est primordial et pose les bases de l'engagement dans la démarche VAE.

L'accompagnement dure en moyenne 24 heures. La durée peut être personnalisée en fonction du profil du candidat et de la certification visée. L'accompagnement débute une fois que la demande de recevabilité du candidat est acquise. Il s'organise sous forme d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels, en présentiel ou à distance.

DÉCOUVREZ NOS ACCOMPAGNEMENTS VAE

Nos accompagnateurs sont des formateurs experts des domaines professionnels proposés au GPI2D. Formés aux méthodologies de description de l'activité, ils sont habilités par le Rectorat de Paris.

Le contenu de la prestation d'accompagnement et les obligations du centre d'accompagnement sont précisés par le décret 2014-1354 du 12 novembre 2014.

Pourquoi choisir la voie de la VAE ?

Il s'agit avant tout d'une démarche personnelle, à faire pour soi, qui se réalise à son propre rythme et qui permet :

- D'obtenir la reconnaissance officielle de son expérience professionnelle et personnelle par un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de compétences professionnelles,
- De booster et/ou de renforcer l'estime et la confiance en soi,
- De sécuriser son parcours professionnel,
- D'améliorer et/ou de développer son employabilité sur le marché du travail et d'éviter de stagner dans sa carrière professionnelle,
- De favoriser les évolutions professionnelles ou les promotions au sein de son entreprise,
- De s'engager dans une reconversion professionnelle, de se lancer dans une profession réglementée, de se présenter à un concours ou de devenir chef d'entreprise.

Comment financer mon accompagnement VAE ?

Quel que soit votre statut (salarié(e), demandeur(euse) d'emploi, intérimaire...), la VAE peut faire l'objet d'une prise en charge financière : découvrez comment financer votre démarche VAE.

Le pôle VAE du Greta GPI2D est là pour vous conseiller et étudier votre projet VAE, contactez nous : **pole-vae@gpi2d.greta.fr** !

*Pour tout renseignement relatif à une demande d'accompagnement, le Greta GPI2D vous propose un entretien préalable afin de définir vos besoins et/ou de vous accompagner pour étudier la faisabilité de votre projet VAE : contactez-nous à l'adresse [**pole-vae@gpi2d.greta.fr**](mailto:pole-vae@gpi2d.greta.fr) !*